

Communiqué de presse

À LIEUSAIN TL LE 18 OCTOBRE 2022

ENERGIES : LIEUSAIN INTERPELLE LE GOUVERNEMENT

Face à la forte hausse des énergies, mais aussi dans une optique vertueuse de transition écologique, la ville a pris ses propres mesures de sobriété et va plus loin, par l'adoption d'une motion.



Un engagement écologique

Lieusaint agit depuis plusieurs années pour réduire son empreinte carbone et sa consommation énergétique.

En matière d'éclairage, toutes les nouvelles installations et les remplacements se font au led et tous les équipements communaux sont dotés de détection de circulation.

Maîtriser sa consommation d'énergie passe aussi par une **bonne isolation**. Lieusaint est intervenu dans plusieurs de ses bâtiments pour limiter la déperdition de chaleur par la toiture, mais également en isolant ses réseaux d'eau. Les fenêtres et les doubles vitrages des groupes scolaires sont remplacés par des produits très performants.

Au niveau du chauffage, des **robinets thermostatiques** permettent de limiter la consommation, et certains équipements, dont la maison de la petite enfance, la mairie, ou encore le groupe scolaire de l'eau vive, disposent de **pompes à chaleur**. Le campus culturel «La Marge» est quant à lui chauffé au bois.

Pour réduire la dépense en eau, des mousseurs spécifiques ont également été mis en place.

Toutes ces actions seront déployées à chaque nouvelle installation énergétique, et renforcées à court et moyen terme dans les programmes de rénovation de bâtiments à venir.

Des mesures supplémentaires

Face à la crise actuelle, la ville a décidé de réduire le chauffage en le rallumant **3 semaines après la date habituelle**, et en le **limitant à 19 degrés** dans ses bâtiments, 20 dans les écoles et 16 dans les gymnases.

Concernant les illuminations de Noël, celles-ci se font au led et se termineront avec **3 semaines d'avance** par rapport aux années précédentes, soit le 2 janvier 2023. Le personnel communal a par ailleurs été sensibilisé à adopter des **éco-gestes** pour participer à l'effort collectif.

Communiqué de presse

Une motion spécifique

Cependant, malgré ces actes et mesures, face à l'ampleur sans précédent de la crise actuelle, le conseil municipal a décidé d'aller plus loin et **interpelle l'Etat**, dont les décisions prises sans rétrocessions financières pèsent lourdement sur le budget des communes depuis plusieurs années.

Les collectivités locales ne peuvent supporter seules l'inflation galopante des matières premières et le poids de la facture énergétique, estimée pour 2023 à 353 % d'augmentation, sans soutien ou mesure d'accompagnement.

Dans **une motion adoptée au conseil municipal du 17 octobre**, la ville appelle le gouvernement à mettre en place un **bouclier énergétique** en faveur des collectivités à court terme, à instaurer un **tarif réglementé** à long terme, et à mettre en place une taxe sur les super-profits, dont une partie sera fléchée sur le budget des collectivités locales.

La ville demande également **la mise en place d'une taxe** sur les grandes fortunes pour porter des politiques de transition sociale et écologique et accompagner les plus modestes avec **plusieurs propositions immédiatement applicables** : le développement des énergies renouvelables, de la rénovation énergétique des bâtiments, des parcours multimodaux, la création de cycles vertueux en matière de réutilisation d'eaux pluviales et la promotion des circuits courts.



www.ville-lieusaint.fr



01 64 13 56 78

